|  |
| --- |
| AMR 51/9175/2025 – États-Unis - 24 mars 2025 |
| URGENT ACTION |  | UA 028/25 |
| Halte à la séparation des familles en quête de sécurité |
| ÉTATS-UNIS |

Le 21 mars, les services de l’immigration des États-Unis ont placé en détention les parents d’une famille vénézuélienne de cinq personnes, les séparant de leurs trois enfants âgés de moins de 12 ans. Bien que leur famille bénéficie du statut de protection temporaire (TPS) et soit dans l’attente de l’examen de sa demande d’asile, ils ont été inculpés d’entrée «illégale» aux États-Unis, plus de deux ans après leur arrivée à la frontière sud du pays. Toute personne a le droit de demander l’asile, quelle que soit la manière dont elle est entrée sur le territoire des États-Unis, et détenir une personne titulaire du statut de protection temporaire est illégal. Nous appelons le gouvernement de Donald Trump à libérer immédiatement ces parents afin qu’ils retrouvent leurs jeunes enfants et à cesser cette pratique cruelle de séparation des familles.

Au cours des dernières semaines, le président Donald Trump a déployé une série de mesures qui déshumanisent, criminalisent et font réellement souffrir des personnes qui ont fui des situations de crise des droits humains pour se mettre en sécurité. Dans tout le pays, son gouvernement continue de mettre en œuvre des stratégies de plus en plus cruelles et choquantes pour instiller la peur chez certains groupes de population, séparer et détenir des familles, et s’en prendre à des militant·e·s et des membres de communautés appréciés de leur entourage.

Le 21 mars 2025, le bureau de Washington du Service de contrôle de l’immigration et des douanes (ICE) a arrêté et séparé une famille vénézuélienne titulaire du statut de protection temporaire (TPS) et dans l’attente de l’examen de sa demande d’asile, et inculpé les parents d’entrée «illégale» aux États-Unis, plus de deux ans après leur arrivée à la frontière sud du pays.

Cesar et Norelia, leurs trois enfants âgés de moins de 12 ans et d’autres membres de leur famille étendue ont fui le Venezuela, où ils étaient persécutés en raison de leur soutien au parti d’opposition. Ils sont entrés sur le territoire américain par le Texas en 2022. Toute la famille a déposé une demande d’asile qui est en instance et bénéficie du TPS pour les ressortissant·e·s du Venezuela. Ce statut permet aux personnes originaires de certains pays où les conditions sont dangereuses de résider et de travailler légalement aux États-Unis. Une fois que le TPS lui est accordé, une personne ne peut pas être détenue en raison de sa situation au regard de la législation sur l’immigration.

Cesar et Norelia avaient déjà été arrêtés par le Service des douanes et de la protection des frontières (CBP) le 11 mars 2025. Le 12 mars, un juge fédéral a ordonné leur libération dans l’attente d’une audience prévue au Texas. Le 13 mars, ils ont été transférés de la prison au tribunal fédéral à Washington, où ils ont été officiellement libérés mais immédiatement placés en détention par l’ICE, qui les a finalement remis en liberté le jour même. Depuis, ils respectaient leur obligation de se présenter régulièrement à l’ICE, jusqu’à leur nouvelle arrestation le 21 mars. Cesar se trouve actuellement au centre de détention de Farmville, et Norelia au centre de détention de Caroline, tous deux situés en Virginie.

Le gouvernement de Donald Trump s’est récemment mis à utiliser le paragraphe 1325 du titre 8 du Code des États-Unis, disposition de la législation relative à l’immigration qui servait déjà de prétexte à la politique de séparation des familles lors de son premier mandat, pour cibler des personnes et des familles présentes aux États-Unis depuis plusieurs années, et non pas récemment arrivées à la frontière avec le Mexique. Le cas de Cesar et Norelia risque de créer un précédent qui pourrait avoir des conséquences pour des milliers d’autres personnes entrées sur le territoire américain de manière irrégulière mais ayant obtenu des protections légales.

Toute personne a le droit de demander l’asile et d’en bénéficier pour échapper à la persécution et à de graves atteintes aux droits fondamentaux ; c’est un droit humain universel. Toute personne a également le droit de ne pas être renvoyée vers un pays dans lequel sa vie ou sa liberté pourrait être menacée ou dans lequel elle risquerait de subir des actes de torture ou d’autres peines ou traitements cruels, inhu-mains ou dégradants, quel que soit son statut migratoire. Cette règle, appelée principe de « non-refoulement », est une protection prévue par le droit international coutumier, le droit international relatif aux droits humains, le droit international relatif aux personnes réfugiées et le droit international humanitaire. Elle oblige les États à s’abstenir de renvoyer, d’expulser ou de transférer quiconque de quelque manière que ce soit dans son pays d’origine ou dans tout autre lieu s’il existe des motifs sérieux de croire qu’elle y serait exposée à de graves atteintes aux droits humains. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a appelé les États membres à veiller à ce que les Vénézuelien·ne·s ne soient ni renvoyés, ni expulsés, ni forcés à retourner dans leur pays d’origine. Amnesty International a demandé l’interdiction absolue de toutes les expulsions vers le Venezuela face à la situation de violations massives des droits humains qui est en cours sur place.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés reconnaît que la quête d’asile peut amener les personnes à enfreindre les règles d’immigration et précise que les personnes cherchant la sécurité ne doivent pas faire l’objet de certaines obligations ni subir de sanctions ou de discrimination pour ce motif. Les États ne doivent pas priver une personne de la possibilité d’obtenir le statut de réfugié tant que sa demande n’a pas été examinée en bonne et due forme, et les personnes ne peuvent pas être sanctionnées ou exclues du statut de réfugié en raison de la manière dont elles sont entrées dans le pays où elles sollicitent une protection internationale.

Par ailleurs, la séparation de familles cause un traumatisme durable, notamment chez les enfants, et constitue une violation flagrante de leurs droits fondamentaux. Amnesty International a précédemment établi que les politiques migratoires consistant à séparer des familles pouvaient s’apparenter à de la torture et d’autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants car elles causent des souffrances psychologiques intenses. Le gouvernement de Donald Trump doit immédiatement changer de cap, libérer Cesar et Norelia afin qu’ils retrouvent leurs jeunes enfants et mettre fin aux pratiques de séparation et de détention des familles et de détention et d’expulsions à grande échelle.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **24 juin** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS AU Directeur par intérim de l’ICE | COPIES À  |
| Todd LyonsActing Director, Immigration and Customs Enforcement500 12th St SW, Washington, DC 20536USA**E-mail:** **Todd.M.Lyons@ice.dhs.gov**  | Ambassade des Etats-Unis d'AmériqueSulgeneckstrasse 19, Case Postale 1343001 BerneFax: 031 357 73 20E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.govTwitter: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 028/25** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Todd Lyons
Acting Director
Immigration and Customs Enforcement
500 12th St SW
Washington, DC 20536
USA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur Lyons,

**Je vous appelle à libérer immédiatement Cesar et Norelia (numéros de dossier : 246149580 & 246149581) afin qu’ils retrouvent leurs trois jeunes enfants**. Le 21 mars 2025, le bureau de Washington du Service de contrôle de l’immigration et des douanes (ICE) a arrêté et séparé illégalement une famille vénézuélienne titulaire du statut de protection temporaire (TPS) et dans l’attente de l’examen de sa demande d’asile, et inculpé les parents d’entrée «illégale» aux États-Unis, plus de deux ans après leur arrivée à la frontière sud du pays.

C’est l’une des premières fois que les autorités américaines utilisent le paragraphe 1325 du titre 8 du Code des États-Unis, disposition de la législation relative à l’immigration qui servait déjà de prétexte à la politique de séparation des familles lors du premier mandat de Donald Trump, pour cibler une famille présente aux États-Unis depuis plusieurs années, et non pas récemment arrivée à la frontière avec le Mexique.

Il s’agit d’un dévoiement flagrant et scandaleux de la loi pour s’en prendre aux personnes immigrées et séparer des familles qui ont déjà construit leur vie aux États-Unis. Toute personne a le droit de demander l’asile. L’accès rapide des personnes à des procédures d’asile équitables et efficaces doit être garanti, et aux termes du droit international relatif aux réfugié·e·s, nul ne peut être sanctionné pour être entré de façon irrégulière dans le pays où il sollicite une protection. Une fois que le TPS lui est accordé, une personne ne peut pas être détenue en raison de sa situation au regard de la législation sur l’immigration aux États-Unis.

De jeunes enfants ont vu leurs parents être emmenés menottés et projetés dans un système qui inflige de la violence et prolonge leur souffrance. La séparation de familles demandeuses d’asile cause un traumatisme durable, notamment chez les enfants, peut s’apparenter à une forme de torture et constitue une violation flagrante de leurs droits fondamentaux.

**Je vous prie instamment de changer de cap de toute urgence, de libérer sans délai Cesar et Norelia afin qu’ils retrouvent leurs enfants et de mettre fin aux pratiques de séparation et de détention des familles et de détention et d’expulsions à grande échelle.**

Veuillez agréer, Monsieur Lyons, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, Sulgeneckstrasse 19, Case postale 134, 3001 Berne

Fax: 031 357 73 20 / E-mail: bernpa@state.gov ; bern-protocol@state.gov / Twitter/X: /USEmbassyBern / FB: /USBotschaftBern